

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

----- DEPARTEMENT -----

ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRETES DU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION

Arrêté n°2025/175

ARRETE

**ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE DES CANDIDATS PROMOUVABLES
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU TITRE DE L'ANNEE 2025
DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n°2025-089 du 29 avril 2025 du CDG06 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,

Considérant qu'il n'existe aucun quota pour accéder au grade d'agent de maîtrise au choix par voie de promotion interne et que les conditions d'ancienneté et d'appréciation (de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience) sont remplies par les candidats proposés,

Considérant que la règle de quota pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et titulaire de l'examen professionnel d'agent de maîtrise est égale à deux nominations de fonctionnaires du cadre d'emplois des adjoints techniques ou ATSEM au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne, soit 17 postes possibles,

Considérant les propositions de candidatures des employeurs affiliés,

Considérant qu'il appartient au Président du CDG06 d'arrêter ladite liste selon les critères des lignes directrices de gestion.

ARRETE

ARTICLE 1er : A compter du 1^{er} octobre 2025, sont inscrits sur la liste d'aptitude permettant l'accès au grade d'agent de maîtrise au choix par voie de promotion interne :

- **la commune de Beaulieu-sur-Mer** :
 - monsieur Lionel DEJOANNIS, adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - monsieur Bruno CARRANO, adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - monsieur Saber DEROUICHE, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

- **la commune de Beausoleil** :
 - monsieur Fabio LAZZARO, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- **la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse :**
 - monsieur Alain MUCCI, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- **la Communauté de Communes des Alpes d'Azur :**
 - madame Mireille CALEGARI , adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - madame Aïcha GHETTAS, ATSEM principal de 1^{ère} classe.
- **la Communauté de Communes du Pays des Paillons :**
 - monsieur Mathieu ALESSIO, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- **la commune de La Trinité :**
 - monsieur Johan JAGRIK, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- **la commune de Mouans-Sartoux :**
 - monsieur Patrice POTTIER, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- **le CCAS de Mouans-Sartoux :**
 - madame Magali JACQUEMIN, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Cynthia MOUHLI, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- **la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne :**
 - monsieur Yves BIBIANO, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- **la commune de Saint-Paul de Vence :**
 - monsieur Eric DELSART, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- **la commune de Saint-Vallier-de-Thiery :**
 - monsieur Jacques BAYE, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- **le Syndicat Intercomunal de Valberg :**
 - madame Michèle BAUDIN, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- **le Syndicat Mixte pour la valorisation des déchets ménagers (UNIVALOM) :**
 - monsieur Jérémy CUCCHIARA, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- **la commune de Valbonne :**
 - madame Christine DIMECH, adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - madame Rose-Marie FRATINI, ATSEM principal de 1^{ère} classe,
 - madame Angèle PORRE, ATSEM principal de 1^{ère} classe,
- **la commune de Vence :**
 - monsieur Joris DUTTO, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - monsieur Kévin LARCHER, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Suzanne N'GUYEN, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Christine POULIN, adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - madame Laurence VALLET, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- **la commune de Villeneuve-Loubet :**
 - madame Corinne MARTINEZ, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} octobre 2025, est inscrit sur la liste d'aptitude permettant l'accès au grade d'agent de maîtrise après réussite à l'examen professionnel par voie de promotion interne :

- **la commune de Biot** :
- monsieur Richard ROUGEAUD, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant deux ans à partir de la date d'effet de la présente liste ; l'inscription pourra être renouvelée deux fois pour une période d'un an sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté à l'issue de l'année de la validité de ladite liste fasse connaître son intention d'y être maintenu au moins un mois avant son échéance.

Fait à Saint Laurent du Var, le 30 SEP. 2025

Le Président



Jean-Paul DAVID
Maire de Guillaumes
Conseiller régional

délais et voie de recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.
Publié le :